

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le sept février deux mille vingt-quatre à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR.

ABSENTE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour qui est validé par le Conseil Municipal : Collégiale - Travaux complémentaires.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur HUBERT présente le budget communal.

Approbation du compte de gestion du Trésorier – Année 2023

Il est tout d'abord fait état du compte de gestion de l'année 2023 transmis par la trésorerie dont une synthèse est expliquée en séance.

Résultats budgétaires de l'exercice

98000 - CHAMPEAUX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 194 300,00	1 563 776,62	2 758 076,62
Titres de recette émis (b)	120 635,68	767 149,77	887 785,45
Réductions de titres (c)	1 785,44		1 785,44
Recettes nettes (d = b - c)	118 850,24	767 149,77	886 000,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 194 300,00	1 563 776,62	2 758 076,62
Mandats émis (f)	183 678,60	710 618,39	894 296,99
Annulations de mandats (g)	955,50	3 263,14	4 218,64
Dépenses nettes (h = f - g)	182 723,10	707 355,25	890 078,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		59 794,52	
(h - d) Déficit	63 872,86		4 078,34

⇒ Le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif – Année 2023

Monsieur HUBERT présente ensuite le détail du compte administratif qui précise l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées sur l'année 2023.

Section de fonctionnement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2023		
07/02/2024	Situation budgétaire - Champeaux 77720	1 / 2
<small>Comptabilité - Imputations - présentation : chapitre</small>		
Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Depense	1 583 776,62	707 355,25
Fonctionnement	1 583 776,62	707 355,25
Ch - 011 Charges à caractère général	194 000,00	186 063,89
Ch - 012 Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00	197 803,02
Ch - 023 Virement à la section d'investissement	282 865,45	
Ch - 65 Autres charges de gestion courante	883 111,17	319 935,28
Ch - 66 Charges financières	3 800,00	3 753,06

Chapitre 65 :

Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) :	200 K€
Indemnités Maire et adjoints :	42 K€
Smivom (Piscine de Grandpuits)	34 K€
Subventions aux associations :	12 K€
CCAS :	11 K€
Logiciels :	7 K€
Aide scolaires CCBRC	4 K€
Divers (collège de mormant, remb trop perçu Etat,...)	9 K€

Chapitre 011 :

➤ Electricité :	32 K€
➤ Travaux logement tuilerie	24 K€
➤ Entretien extérieur :	20 K€
➤ Assurances :	20 K€
➤ Maintenance, entretien matériel :	14 K€
➤ Voirie :	9 K€
➤ Repas anciens 2022 & 2023 :	6 K€

➤ Autres postes : fournitures administratives, petits équipements, location photocopieur, téléphonie,..

Chapitre 12 : Rémunération du personnel

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2023		
07/02/2024	Situation budgétaire - Champeaux 77720	2 / 2
<small>Comptabilité - Imputations - présentation : chapitre</small>		
Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Recette	1 583 776,62	767 149,77
Fonctionnement	1 583 776,62	767 149,77
Ch - 002 Résultat d'exploitation reporté	860 876,62	
Ch - 013 Atténuations de charges		3 803,10
Ch - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	33 600,00	28 672,27
Ch - 73 Impôts et taxes	55 000,00	75 954,40
Ch - 731 Impositions directes	520 000,00	548 738,21
Ch - 74 Dotations, subventions et participations	07 500,00	81 036,17
Ch - 75 Autres charges de gestion courante	26 800,00	30 340,54
Ch - 76 Produits financiers		5,08

Le résultat 2023 est excédentaire de 60 K€

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

Chapitre 013 : remb Indemnités journalières :

Chapitre 70 :

redevances des antennes (2022 +2023)
contribution « la poste » pour agence comm.
concessions cimetières

Chapitre 73 (75 954 € + 546 738 €) :

Impôts directs :	496 K€
Fonds droits de mutation	63 K€
Redevances de mines	49 K€
Attribution de compensation interco	13 K€

Chapitre 74 :

Dotations forfaitaire des communes	31 K€
Compensation exon des taxes fonc	20 K€
Dotations de solidarité rurale	17 K€
Autres dotations	13 K€

Chapitre 75 :

Loyers :	22 K€
Location de la salle des fêtes :	8 K€

Section d'investissement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2023		
07/02/2024	Situation budgétaire par article - Champeaux 77720	1 / 2
Comptabilité - Imputations - présentation chapitre		
Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Dépense	1 194 300,00	182 723,10
Investissement	1 194 300,00	182 723,10
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	20 800,00	20 752,02
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	106 000,00	11 571,80
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	327 600,00	10 800,61
Ch. - 23 Immobilisations en cours	740 000,00	139 598,67

Chapitre 016 : remb capital des emprunts

Chapitre 20/21/23 :

Collégiale	143 K€
Logiciel cimetière :	5 K€
Armoire ignifugée :	4 K€
Chaudière école :	3 K€
PLU :	3 K€
Divers :	3 K€

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2023		
07/02/2024	Situation budgétaire par article - Champeaux 77720	2 / 2
Comptabilité - Imputations - présentation : chapitre		
Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Recette	1 194 300,00	118 850,24
Investissement	1 194 300,00	118 850,24
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	186 434,55	
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	282 865,45	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	80 448,22
Ch. - 13 Subventions d'investissement	665 000,00	37 752,02
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		650,00

Chapitre 010 :

FCTVA	76 K€
Taxe aménagement	4 K€

Chapitre 13 :

Subventions collégiale :	17 K€
Solde sub combarium :	8 K€
Subv travaux RD215 :	4 K€
SDESM éclairage publique :	3 K€
Vegetalisation cimetiere :	3 K€
Subv enfouissement reseaux :	3 K€
Vacances apprenantes :	2 K€

Le résultat 2023 est déficitaire de **64 K€**

Il est précisé qu'à fin 2023, le capital à rembourser des emprunts s'élève à 111 K€.

⇒ Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget communal M14 – Année 2023

CONSIDÉRANT que les résultats du compte administratif 2023 du budget communal font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 920 671,14 €
- Un excédent d'investissement de : 122 561,69 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'AFFECTER** la somme de 122 561,69 € en recettes au compte 001 de la section d'investissement.
- **D'AFFECTER** la somme de 920 671,14 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

Vote du budget communal M14 – Année 2024

Le budget primitif 2024 proposé au vote est ensuite détaillé à l'assemblée.

Section de fonctionnement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2024		
07/02/2024	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 2
Comptabilité - imputations - présentation : chapitre		
Nomenclature	Réalisé N-1	Budget total
Depense	707 365,25	1 646 271,14
Fonctionnement	707 365,25	1 646 271,14
Ch. - 011 Charges à caractère général	186 063,89	192 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	197 603,02	208 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		221 538,31
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	319 635,28	1 021 632,83
Ch. - 66 Charges financières	3 753,06	3 100,00

<p>Chapitre 65 : Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) : 205 K€ Indemnités Maire et adjoints : 42 K€ Smivom (Piscine de Grandpuits) : 36 K€ Subventions aux associations : 13 K€ CCAS : 11 K€ Logiciels : 7 K€ Aide scolaires CCBRC : 2 K€ Divers (collège de mormant,...) : 4 K€ Excédent : 702 K€</p>	<p>Chapitre 011 : Idem 2023 avec les écarts suivants : ➤ Evolution à la hausse des postes Electricité +10% vs 2023 : 36 K€ soit +4 K€ Assurances +6% vs 2023 : soit +3 K€ ➤ Location locaux écoles : +13 K€ ➤ Inflation</p> <p>Moins les dépenses ponctuelles de 2023 (travaux logt tuilerie + effets de bords)</p> <p>Chapitre 12 : Provision sur evolution des indices</p>
---	--

Monsieur le Maire explique que lors des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire, il va être nécessaire de louer un préfabriqué pour y installer la classe. Cette dépense ne peut pas être mise en investissement et ne sera pas subventionnée.

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2024		
07/02/2024	Budget commune de Champeaux 77720	2 / 2
Comptabilité - imputations - présentation : chapitre		
Nomenclature	Réalisé N-1	Budget total
Rocette	767 149,77	1 646 271,14
Fonctionnement	767 149,77	1 646 271,14
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté		920 671,14
Ch. - 013 Atténuations de charges	3 893,10	1 000,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	28 672,27	22 500,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	75 954,40	43 000,00
Ch. - 731 Impositions directes	549 738,21	550 000,00
Ch. - 74 Dotations et participations	61 636,17	78 300,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	30 340,54	30 800,00
Ch. - 76 Produits financiers	5,08	

<p>Chapitre 013 : remb Indemnités journalières :</p> <p>Chapitre 70 : Redevance antenne : 6 K€ contribution « la poste » : 14 K€ concessions cimetières : 2 K€</p> <p>Chapitre 73 (75 954 € + 546 738 €) : Fonds droits de mutation : 30 K€ Attribution de compensation interco : 13 K€ Impôts directs : 510 K€* Redevances de mines : 40 K€</p> <p>Chapitre 74 : Dotation forfaitaire des communes : 31 K€ Compensation exon des taxes fonc : 20 K€ Dotation de solidarité rurale : 17 K€ Autres dotations : 10 K€</p> <p>Chapitre 75 : Loyers : 28 K€ Location de la salle des fêtes : 3 K€</p>	<p>* Recettes d'imposition sans augmentation des taux communaux</p>
---	---

Section d'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil de tous les projets d'investissement prévus cette année et détaille les nouveaux :

1-Amendes de police : Le dispositif du Département « Amendes de police » a été sollicité pour la réfection des sept passages piétons de la D215, comprenant la peinture et la signalisation verticale d'une part, et pour la pose de dispositifs réfléchissants aux abords des îlots centraux de la rue du Stade. Le dossier avait été monté début 2023. Le Département a versé la somme de 3 990 € fin 2023. Monsieur le Maire a donc repris contact avec l'Entreprise WIAME AXE qui a fourni un devis à 5 701 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux et le plan de financement proposé :

Coût total H.T.	5 701,00 €
Département de Seine et Marne	3 990,00 €
Autofinancement de la Commune	1 711,00 €

2-Audit énergétique des vestiaires du stade et de l'école maternelle :

Le projet de maison de santé a régulièrement évolué (situation, montage financier...). Pour faire face aux conditions de marché en forte hausse, la SEM IDF propose de rénover les vestiaires du stade en lieu et place d'une construction complète. Ceci serait possible moyennant un agrandissement rendant l'opération moins onéreuse. Etant donné que cela supprimerait les vestiaires actuels, la SEM IDF a proposé d'inclure dans l'opération la rénovation des anciens vestiaires afin que les équipes de football puissent continuer à profiter des installations.

La rénovation des vestiaires actuels et des anciens reviendrait donc moins cher que la construction neuve.

Mais pour prétendre aux subventions, il est nécessaire de présenter un audit énergétique (vestiaires actuels et anciens).

Comme cet audit pourra également servir à d'éventuels futurs travaux, il est proposé d'y inclure l'école maternelle. À noter que la durée de validité de l'audit est de 5 ans.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France à hauteur de 70 %

✚ **APPROUVE** le plan de financement proposé :

Coût total H.T.	8 050,00 €
Région Ile de France (70 %)	5 635,00 €
Autofinancement de la Commune	2 415,00 €

3-Collégiale – Travaux complémentaires sur le transept : Le projet initial était circonscrit à une intervention sur la croisée du transept. Cependant, l'examen réalisé par notre maître d'œuvre a révélé une dégradation significative des bras du transept, particulièrement du côté nord. Nous sommes désormais face à une opportunité d'intervenir sur ces éléments, dont l'état sanitaire se montre préoccupant. Les déficiences observées - incluant les faitages, les rives juxtaposées aux pignons, les solins des pignons, les tuiles du bras nord, les gouttières et les descentes d'eaux pluviales compromettent l'étanchéité de l'édifice. Sans intervention, il sera indispensable de procéder à l'installation d'échafaudages dans les cinq prochaines années pour redresser ces enjeux. Notre dispositif d'échafaudage actuel offre une opportunité économique de sécuriser durablement les bras du transept. Le devis réalisé par l'entreprise PLACIER s'élève à 23 136,86 € HT (soit 27 764,23 €).

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40%.

↳ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Coût total des travaux HT	23 136 €
DRAC	9 254 €
Autofinancement communal	13 882 €

4-Travaux de voirie rue de Malvoisine : Suite à la forte dégradation d'une partie de la rue de Malvoisine due aux passages des véhicules agricoles, il est proposé une consolidation par la création d'une bande de béton recouverte d'enrobé. Le devis proposé par la Société COLAS, s'élève à 2 885 € HT (soit 3 462 € TTC). Adopté à l'unanimité.

5-Rénovation thermique de l'école élémentaire – Choix de la mission SPS, des cabinets de contrôle et d'étude de sol : En amont des travaux prévus, certaines prestations sont nécessaires.

Il convient de choisir les Cabinets :

- Coordination SPS : concerne la sécurité sur le chantier. PRELY INGENIERIE, seule offre reçue, est retenu pour un montant HT de 5 600 €.
- Cabinet de contrôle : s'assure que les travaux électriques, la toiture, l'isolation thermique par l'extérieur répondent aux normes en vigueur. Deux offres ont été reçues :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
APAVE Marne la Vallée	5 010,00 €	6 012,00 €
QUALICONSULT	5 300,00 €	6 360,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal retient le bureau de contrôle APAVE pour un montant HT de 5 010 €.

- Étude de sol : Concerne le remplacement de la véranda de l'école. Avant de la reconstruire, il convient de faire une étude de sol. Trois offres ont été reçues :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
ENOMFRA	6 630,00 €	7 956,00 €
FONDASOL	7 407,50 €	8 889,00 €
GLOBALIS BTP	7 000,00 €	8 400,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal retient le cabinet ENOMFRA pour l'étude de sol pour un montant HT de 6 630 €.

Entendu ces différentes propositions et celles déjà votées ou engagées, le budget primitif 2024 pour la section d'investissement s'établit comme suit :

3 - ADHÉSION À LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Le Centre de Gestion a transmis une proposition de convention dont le but est de préciser les conditions de mise à disposition du conseil et de l'aide pour la carrière des agents. Les communes peuvent accepter la convention sans être obligée de solliciter ce service.

Cette convention unique est gratuite. Elle permet de profiter des services du Centre de Gestion payants notamment sur des questions particulières ayant trait à des problématiques d'avancement de grade, de reconstitution de carrière, avancement d'échelons etc.

Le montant de la prestation est de 53 € qu'il s'agisse d'informations sur les « avancements de grade » ou sur les « avancements d'échelons ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 - DÉLIBÉRATION PORTANT MANDATEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune de CHAMPEAUX est adhérente au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de Seine et Marne (CDG) pour l'indemnisation lors d'arrêt de travail des agents titulaires et contractuels (maladie, longue maladie, maladie longue durée, maternité, accident du travail et décès).

Ce contrat prend fin le 31 décembre 2024. Le CDG propose aux communes intéressées de donner mandat au Centre Départemental de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation. La durée du contrat est de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux de rénovation énergétique de l'ancienne mairie

Monsieur FOURNIER demande si, pendant les travaux, le CAL pourra continuer à utiliser les salles de musique. Monsieur le Maire lui répond que, durant les travaux de la couverture charpente, les locaux ne seront pas utilisables. Ces travaux dureront entre 1 mois et 2 mois. Il n'y a pas de solutions actuellement mais on va rechercher des opportunités.

Monsieur HOLVOET demande s'il faudra retirer les archives du RPI. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Plus aucune question n'étant abordée, la parole est donnée au public.

- Monsieur OUDIN demande s'il serait possible de publier les séances de Conseil sur FACEBOOK ? Monsieur le Maire lui répond que c'est déjà sur PanneauPocket.
- Monsieur OUDIN signale qu'en venant de MELUN au stop de FOUJU, il y a un buisson qui prend de l'ampleur, donc gênant la visibilité. Monsieur le Maire lui répond qu'il appartient à Madame PIOLLET.

- Monsieur OUDIN signale qu'il n'y a plus de marquage au sol sur les parkings du côté de la pharmacie.
- Monsieur OUDIN, par rapport aux travaux complémentaires de la Collégiale, demande s'il serait possible de procéder au nettoyage de toutes les gouttières. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative pour celles du haut.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h45.